

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 199 allouant une renie vliagère,

n° 199

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 2 du 29/02/1948

Date de publication
18 février 1948

Date du numéro
29 février 1948

VISAS

Le Gouverneur de In Côte francaise des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vull'arrêté n° 650 du 9 noût 1943 relatif à l'attribution d'une allocation viagère aux anciens serviteurs autochtones de l'administration

Vula demande en date du 9 janvier 194S de Mokred Kaved, ex-gardien des travaux publics

Vull'avis du chef du service des travaux publics,

TEXTE INTÉGRAL

Article 1, — Une allocation viagère fixée à quatre cent soixante francs (460 francs) par mois est allouée à Mokred Kaved, arabe, ex-gardien des travaux publics, pour une durée de deux années, Art. 2, — Cette allocation sera parée à l'intéressé trimestriellement et sur présentation dun certificat de vie, Art. 3. — La présente dépense est Imputable au budget local, chapitre 1°, article 1° », paragraphe 06. Art. 4, — La présente décision qui aura effet pour compter du 13 janvier 1948, sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur.P.-H.

SIRIEX